

==Communiqué de presse du 12 décembre 2017== L'UPR soutient la mobilisation des salariés de France Télévisions et les encourage à lancer sur leurs antennes un grand débat national sur le Frexit.

Communiqué de presse de l'UPR du 12 décembre 2017.

L'UPR SOUTIENT LA MOBILISATION DES SALARIÉS DE FRANCE TÉLÉVISIONS ET LES ENCOURAGE À LANCER SUR LEURS ANTENNES UN GRAND DÉBAT NATIONAL SUR LE FREXIT.

Texte :

L'Union populaire républicaine (UPR) apporte son soutien à la mobilisation des salariés de France Télévisions

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
prévue le mercredi 13 décembre 2017 pour dénoncer le démantèlement progressif et subreptice de l'audiovisuel public par M. Macron et son gouvernement.

Sous le sempiternel prétexte de « réformes indispensables » et de « modernisation », l'exécutif a programmé des réductions de postes et de moyens financiers substantiels, au sein de France Télévisions, qui affaibliront encore la qualité du service rendu au public.

En particulier, les fonds alloués à certains magazines d'investigation, qui font honneur à la profession de journaliste, sont menacés ; les éditions locales de plusieurs médias risquent de disparaître ou d'être regroupées, ce qui en appauvrira le contenu ; le nombre de correspondants régionaux de chaînes nationales est susceptible d'être diminué, de même que le recours aux pigistes dont l'utilisation permet de multiplier les contenus sur des sujets variés.

L'UPR rappelle que le programme présidentiel de François Asselineau comportait un volet important concernant la protection de l'indépendance des journalistes et le développement de l'audiovisuel public. François Asselineau prévoyait notamment de donner pleinement à la télévision et aux radios publiques un rôle d'éducation, d'élévation culturelle et de formation du sens critique de la population française.

Il prévoyait aussi la mise en place d'une autorité indépendante, composée de magistrats, dont le rôle aurait été de veiller à ce que toutes les tendances politiques soient réellement représentées à la télévision et à la radio.

L'UPR rappelle par ailleurs que, depuis le vendredi 21 avril 2017, aucun de ses dirigeants n'a plus été invité sur aucun média audiovisuel national, privé ou public, alors que François Asselineau a obtenu près de 1% des suffrages exprimés à l'élection présidentielle, ce qui devrait justifier 3 à 4 invitations par an à des interviews politiques sur chaque chaîne de télévision et sur chaque station de radio. Des candidats ayant obtenu un moins bon score que lui à l'élection présidentielle ont d'ailleurs, eux, bénéficié d'invitations dans plusieurs médias audiovisuels nationaux depuis le scrutin.

L'UPR rappelle également que l'origine des restrictions budgétaires imposées à France Télévisions - comme à de nombreux autres services publics - réside d'abord dans l'appartenance de la France à l'Union européenne et à l'euro. Notre appartenance à une monnaie surévaluée par rapport à la compétitivité de l'économie française, dans un environnement économique ultra-libéral qui nous met en choc frontal avec des pays à bas salaires et à faibles normes sociales et fiscales, contraint en effet la France à une rigueur budgétaire sans fin.

Il est urgent que les Français prennent conscience de la destruction en cours de l'État, et qu'ils se rassemblent pour y mettre un terme en empruntant le seul chemin viable, serein et raisonnable : le Frexit. Cette sortie de l'Union européenne et de l'euro que François Asselineau fut le seul candidat à proposer aux Français lors de l'élection présidentielle, malgré l'hostilité ouverte et la partialité éhontée des grands médias du pays.

L'UPR invite tout particulièrement les salariés de l'audiovisuel public à faire preuve de courage en imposant dans leurs médias, enfin, un vrai débat national, sérieux et approfondi, sur la sortie de la France de l'Union européenne et de l'euro, et en donnant à l'UPR la couverture médiatique à laquelle elle a droit, conformément à la loi.

Car il existe une relation de cause à effet entre la censure de facto qui sévit en France sur la question du Frexit et le démantèlement des services publics. C'est en se montrant déterminés à faire respecter la déontologie de la Charte de Munich de 1971 et le principe de la liberté d'opinion - tout spécialement sur l'appartenance à l'UE et à l'euro - que les journalistes assureront le mieux la survie de l'audiovisuel public.
